

Décision N° MA-DEC-2023-044 du 25 avril 2023

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**Le Maire de la commune de Bédoin**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° DE-2020-023 du 10 juillet 2020 portant délégations de compétences du conseil municipal au Maire, et notamment le 26^{ème} alinéa relatif à l'autorisation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour l'ensemble des budgets, toutes sections confondues ;

Vu la délibération n° DE-2023-018 du 06 avril 2023 portant approbation du projet de création de rénovation énergétique du groupe scolaire ;

CONSIDERANT l'appel à projet Fonds Vert et l'éligibilité du projet ci-dessus,

CONSIDERANT le coût estimatif du projet d'un montant de 210 000.00€ HT et la nécessité d'en assurer l'équilibre financier ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'établir Le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire comme suit :

Cout estimatif prévisionnel HT	210 000€
ETAT – FONDS VERT	153 111€ (soit 72.91%)
Sous-total subvention sollicitées	153 111€
Aides CEE	1 775€ (0.85%)
Autofinancement communal	55 114€ (soit 26.24%)

ARTICLE 2 : De solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert, une subvention à hauteur de 153 111€, représentant 72.91% du montant estimatif de l'opération ci-dessus visée.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame La Préfète de Vaucluse et au Responsable du service de gestion comptable de Monteux

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 25/04/23
et mise en ligne sur le site internet de la
commune de Bédoin le : 25/04/23

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Alain CONSTANT

